

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 27 juin 2024**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-quatre le 27 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain  
GUINDT Philippe

SIVÉC Jean  
OGER Isabelle  
THILL Céline

VALANCE Bénédicte  
VIEIRA Christophe  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme                      donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe  
DEBAILLEUL Delphine            donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 866 Représentation troupe de théâtre « Les Intantynets »

Monsieur le Maire expose au Conseil que la troupe de théâtre « Les Intantynets » propose de jouer sa dernière création théâtrale dans notre commune, une pièce de théâtre de 90 minutes environ pour un public à partir de 10 ans.

Cette troupe est en Association inscrite sous le N° Siret 789 207 008 00028 avec son siège à 2 rue de la Gare 57480 Malling

Le Président de cette association M. Julien Zugno propose de jouer « au chapeau » avec une entrée libre.

Monsieur le Maire fait part qu'il s'agit de la troupe qui avait joué et animé pour la journée de Saint Nicolas de 2023.

Dans le cadre des animations du village cette soirée viendrait en complément des soirées organisées par la troupe de notre village « Les clopins d'abord » au foyer Le Clos.

Le Conseil après en avoir débattu, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

- **décide** d'émettre un avis favorable à la proposition telle que présentée ci-avant ;
- **autorise** Monsieur Alain IMMER gestionnaire du foyer à signer la convention appropriée en retenant la date qui conviendra aux deux parties ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 04 juillet 2024

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 04/07/2024

Le Maire,

